



PROGRAMME DE FORMATION ¹



FORMATION EN LIGNE

LA CONSERVATION DU GRAIN

L'objectif de cette formation est d'être en mesure de maîtriser les concepts et les techniques de conservation du grain en coopérative agricole, afin de préserver son niveau de qualité. Elle s'adresse aux agents de dépôt des coopératives agricoles et leurs filiales, et plus généralement à tout le personnel de silo et les services support ayant une interaction avec le sujet

OBJECTIFS

- > Maîtriser les techniques et concepts de conservation du grain
- > Identifier des pistes d'amélioration de la consommation énergétique du silo
- > Savoir préserver le niveau de qualité du grain

PUBLIC

- > Agent de silo de coopératives agricoles
- > Personnel de silo et services support ayant une interaction avec le sujet

PRÉREQUIS

- > Aucun prérequis

CONTENU

MODULE 1 / LES ORGANISMES STOCKEURS DANS LA FILIÈRE CÉRÉALES

Ce premier module permet d'appréhender le rôle clé des organismes stockeurs dans la filière céréales, et de présenter les normes de qualité auxquelles le grain doit répondre.

MODULE 2 / QU'EST-CE QUE LE GRAIN ?

Ce deuxième module aborde les caractéristiques du grain en tant qu'organisme vivant, et les conséquences sur ses conditions de conservation. Il présente le couple température et humidité qui peut induire plusieurs risques lors du stockage, tels que la fermentation ou la germination des grains

MODULE 3 / LES ÉQUIPEMENTS DU SILO

Le troisième module présente les équipements indispensables pour assurer une bonne conservation du grain : les équipements de nettoyage du grain, d'une part, et les équipements de stockage, d'autre part. Ce module propose de comprendre le rôle de la ventilation dans les unités de stockage, afin de savoir la piloter efficacement.

MODULE 4 / COMMENT AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE SON SILO ?

Ce dernier module du parcours fait un focus les consommations d'énergie d'un silo, et propose des recommandations et bonnes pratiques afin de réduire la facture énergétique.

MODULE 5 / ÉVALUATION

L'évaluation porte sur l'ensemble des modules de formation. Elle permet de s'assurer que les stagiaires ont bien assimilé l'ensemble des concepts et connaissances abordés dans l'ensemble du parcours

¹ Informations conformes aux dispositions des articles L6353-1 et L. 6353-3 du code du travail



FORMATION EN LIGNE LA CONSERVATION DU GRAIN

DURÉE

2 heures

reparties selon les souhaits de l'apprenant sur la durée de la session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance de vidéos de cours, d'activités pédagogiques (Quizz, QCM, Association, Drag and Drop, Vrai/Faux, ...) et de ressources complémentaires.

LES EXPERTS

Nos consultants interviennent dans les domaines de la conservation du grain, et de la performance et de l'efficacité énergétique. Il audite et conseille également les coopératives agricoles sur la substitution biomasse, et pilote des projets menés avec l'Ademe et la Commission Européenne sur ces sujets.

MOYENS TECHNIQUES

Une licence sur la plateforme www.coopacademy.coop sera octroyée à chaque participant. L'unique condition pour suivre ce parcours de formation est de bénéficier d'une connexion internet.

ENCADREMENT

Mylène CHAMPAIN

mchampain@solutionsplus.coop

01 44 17 58 56

PRIX²

99 euros HT / par session / apprenant

NATURE DES TRAVAUX DEMANDÉS

Exercices en ligne (Quizz, QCM, Vrai/Faux...)

MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCESSIBILITE OU D'ASSISTANCE

> **Organisation** : 100% du parcours en temps de formation asynchrone

> **Accessibilité** : Nous contacter pour déterminer l'aménagement adapté pour les personnes en situation de handicap

> **Assistance** : Hotline technique via la page « Assistance » de la plateforme

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES AUX SÉQUENCES FOAD*

- > Taux de complétion du parcours
- > Taux de complétion par module
- > Taux de réussite à l'évaluation finale (taux de réussite de 50% à minima)

*FOAD : Formation à distance

² Inscription individuelle et financement à titre personnel : nous contacter pour connaître les tarifs, modalités de règlement et conditions financières en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.